

# COMMUNE DE POURSAY-GARNAUD

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### ***SEANCE DU 01 DECEMBRE 2025***

L'an deux mil vingt-cinq le 1er du mois de décembre, à *dix-neuf heures*, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de POURSAY-GARNAUD sous la présidence de M. Dominique BOUIN, Maire, dûment convoqués le 21/11/2025

Présent(s) : M. BOUIN Dominique, Mme COURCAUD Frédérique, Mme FOUCHER Laetitia, Mme MOIZANT Valérie, Mme PAIN Catherine, Mme SALMON Josiane, M. TORCHEUX Jacques, M. VIGNAUD Jean-Paul, M VIGNAUD Jean-Marie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : M. BRODEAU Louis

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Mme SALMON Josiane

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	09
Nombre de suffrages exprimés :	09
Votes Pour :	09
Votes Contre :	
Abstention :	

#### **01 Tarifs 2026 : Location salle des fêtes**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

##### ***Tarifs hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril)***

	<i>Habitant commune</i>	<i>Hors commune</i>
<i>Vin d'honneur</i>	55 €	75 €
<i>Location une journée</i>	100 €	135 €
<i>Location 2 journées</i>	135 €	170 €

##### ***Tarifs été (du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre)***

	<i>Habitant commune</i>	<i>Hors commune</i>
<i>Vin d'honneur</i>	40 €	60 €
<i>Location une journée</i>	80 €	115 €
<i>Location deux journées</i>	110 €	145 €

#### **02 Tarifs 2026 : Concessions cimetière**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs de 2025 comme présentés ci-dessous :

#### **CAVURNES**

***30 ans : 600 euros***

#### **CONCESSIONS**

***30 ans : 20 euros le m<sup>2</sup> (Inscription sur la plaque à la charge de la famille.***

***1 emplacement = 3m<sup>2</sup> (1.5x 2m)***

## JARDIN DU SOUVENIR

### **Gratuit**

*Plaque obligatoire : La plaque et l'inscription sont à la charge de la famille*

*Toutes les concessions sont renouvelables à la demande du titulaire de la concession ou des ayant-droits.*

### **03 Cession terrain LEVASSEUR /COMMUNE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur LEVASSEUR Jean-Pierre, domicilié 15 rue de l'Eglise à Poursay-Garnaud, propose de céder à la commune, pour l'euro symbolique, une parcelle de terrain sise « Le Bourg », cadastrée AB 215, d'une superficie de 52 m2.

Ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la proposition de M LEVASSEUR Jean-Pierre,
- Dit que tous les frais liés à la transaction seront supportés par la commune.
- Autorise M le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.